

AVIS

COUR PROVINCIALE DU MANITOBA (CENTRE DE WINNIPEG)

Objet : Heure limite du tribunal de triage des demandes de cautionnement

Le présent avis a pour but de vous informer qu'à la suite des commentaires exprimés par les membres du Barreau et le personnel du tribunal, l'heure limite du tribunal de triage des demandes de cautionnement est portée de 10 h 30 à 11 h à compter du lundi 31 octobre 2016.

DÉLIVRÉ PAR :



La juge en chef Margaret Wiebe
(Manitoba)

DATE : le 27 octobre 2016